

LES AVENIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JANVIER 2009

Le vingt neuf janvier deux mil neuf à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Sébastien DREVET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Jean-Michel AROD à Denise CORTEY, Guillaume FAVIER à Alain SOCIE, Valérie GEYNET à Chantal REY, Henri MIEGE à Colette GREPAT, Joao SANTOS à Jean-Charles PASTORINO, Maryvonne SARAMITO à Gilbert MERGOUD.

Etait excusé : Emmanuel GUTIERREZ

Date de convocation : 22 janvier 2009

Les Conseillers présents, soit 20, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Fabienne RETY et Yvon THENAULT. Ces derniers acceptent.

DELIBERATIONS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2008

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 29 janvier 2009

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Présentation d'un projet de desserte en haut débit numérique (présentation du projet en annexe)

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont délibérés :

I – ASPECT FINANCIER

2009-1-1 – Débat d'orientations budgétaires

2009-1-2 – Subventions aux associations

a) Centre social Jean Bedet – reversement de subvention

b) Secteur bouliste de Morestel – Grand Prix de la Ville

2009-1-3 – Majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles

2009-1-4 – O.N.F. – programme de vente 2009

2009-1-5 – Route du Jalérieu – aménagement de sécurité – demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE)

2009-1-6 – Office de Tourisme Les Avenièrès/Veyrins-Thuellin – demande de subvention aux parlementaires

2009-1-7 – Budget Général – amortissement des dépenses liées à la révision du POS valant PLU

II – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2009-1-8 - Vente d'une propriété – 6 place Bacchus

III - ASPECT REGLEMENTAIRE

2009-1-9 – Dissolution du Syndicat du Collège des Avenièrès

IV– QUESTIONS DIVERSES

I – ASPECT FINANCIER

2009-1-1 –Débat d'orientations budgétaires

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 du CGCT).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2009 de la Commune des Avenièrès, telles que prévues à l'article 22 du Règlement Intérieur.

Une présentation synthétique est jointe en annexe.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2009-1-2 – Subventions aux Associations

a) Centre Social Jean Bedet – reversement de subvention

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre Social Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Petite Enfance, Contrat Temps Libre et Relais Assistantes Maternelles).

	Montant voté en 2008	Règlement 2008	Proposition 2009
Contrat petite enfance (<i>année en cours</i>)	95 000 €	95 000,00 €	95 000 €
Contrat petite enfance (<i>régularisation année précédente</i>)	4 318 €	4317.94 €	10 000 €
Contrat temps libres (<i>année en cours</i>)	80 000 €	80 000,00 €	95 000 €
Contrat temps libres (<i>régularisation année précédente</i>)	31 038 €	31 037.54 €	25 000 €
Relais Assistantes Maternelles (<i>année en cours</i>)	5 000 €	5 000,00 €	5 000 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2009.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à reverser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Secteur bouliste de Morestel : Grand Prix de la ville

Pour permettre l'organisation du Grand Prix de la Ville qui aura lieu les 14 et 15 février 2009, l'Adjoint aux Finances propose de verser au secteur bouliste de Morestel une subvention de 1 000 € correspondant à la rémunération de l'arbitre de niveau national.

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2009

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-1-3 – Majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles

L'Adjoint aux Finances expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts qui permettent au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines délimitées par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou un plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé conformément au code de l'urbanisme d'une valeur forfaitaire de 0,50 €, 1 €, 1,50 €, 2 €, 2,50 € ou 3 € par mètre carré pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune et aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre dont elle est membre.

Par ailleurs, la superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 1 000 m².

Cette majoration ne peut excéder 3 % d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par le décret n° 2007-1788 du 19 décembre 2007 et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique.

La liste des terrains constructibles concernés est dressée par le maire. Cette liste, ainsi que les modifications qui y sont apportées, sont communiquées à l'administration des impôts avant le

1^{er} septembre de l'année qui précède l'année d'imposition. En cas d'inscription erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

En renforçant les possibilités de majorer la valeur locative des terrains constructibles situés en zone urbaine, la loi a pour objectif de faciliter la libération des terrains à construire dans des zones où la pression foncière est forte et où l'offre est limitée (cf. le SCOT : pour éviter le mitage). Plus que de créer une nouvelle ressource pour les collectivités, il s'agit d'instaurer une équité fiscale sur le territoire communal entre les propriétaires de terrains constructibles et les propriétaires de terrains non constructibles, terrains dont les valeurs marchandes sont très différentes.

L'Adjoint aux Finances propose de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines visées à l'article 1396 du code général des impôts, de 1,00 € par mètre carré, sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe au projet de loi de finances établi pour cette même année.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : les gens qui possèdent ces terrains ne sont pas forcément des nantis En plus, il y a d'autres augmentations d'impôts. Par ailleurs, cette taxe est loin d'être équitable.

Alain SOCIE : un terrain est constructible, parce que la collectivité a fait des aménagements pour qu'il le soit.

Jacky RAVAZ : c'est de l'histoire.

Alain SOCIE : oui, mais parce que la collectivité a construit des routes, des réseaux.

Jacky RAVAZ : c'est toujours de l'argent qui sort de la poche du contribuable.

Alain SOCIE : l'objectif d'un terrain constructible ce n'est pas de développer du patrimoine, mais c'est donner la possibilité de construire pour permettre à la collectivité de se développer. La constructibilité c'est pas pour créer de la richesse personnelle, mais pour que la collectivité se développe, c'est pour construire.

Jacky RAVAZ : oui, mais cela s'ajoute à tout le reste et la barque finit par être chargée ...

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 1 Josiane GIPPET

2009-1-4 - O.N.F. – programme de vente 2009

Les peupliers plantés en forêt communale et bénéficiant du régime forestier, sont mis en adjudication chaque année par l'ONF.

La parcelle proposée à la vente pour l'année 2009 est la parcelle n° 11 pour partie d'une surface de 0,50 ha, aux Iles Molottes

Le Maire propose de demander à l'ONF de procéder au martelage des coupes ci-dessus désignées et de les mettre en vente selon la procédure la plus adaptée durant l'année 2009.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette vente.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-1-5 - Route du Jalérieu – Aménagements de sécurité – demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE)

L'objectif consiste à aménager cette entrée d'agglomération pour améliorer la sécurité routière en obtenant le respect de la limitation de vitesse réglementaire, en sécurisant les cheminements des piétons, en créant un espace plus structuré et aménagé.

Le programme consiste, notamment, en l'enfouissement des réseaux, et des aménagements de voirie (création de trottoirs, rétrécissements de la voie existante).

L'opération se décompose en plusieurs tranches fonctionnelles :

	1ère tranche		2ème tranche		3ème tranche	Total
	2009	2010	2011		2012	
	<i>Section 3</i> carrefour du Rubat	<i>Section 4</i> chemin du Rubat au carrefour de Curtille	<i>Section 2</i> usine Hexcel au chemin du Rubat	<i>section 5</i> parking de la piscine	<i>section 1</i> place Bacchus à l'usine Hexcel	
Travaux envisagés	174 000,00	119 000,00	234 000,00	142 000,00	261 000,00	930 000,00
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre....	18 350,00	12 550,00	24 650,00	14 950,00	27 500,00	98 000,00
coût d'objectif du projet HT	192 350,00	131 550,00	258 650,00	156 950,00	288 500,00	1 028 000,00

Des subventions peuvent être accordées par l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour obtenir une subvention pour les tranches 1 et 2.

Pour mener à bien cette opération, Route du Jalérieu, le Maire propose de solliciter l'Etat pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-1-6 - Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin – demande de subvention aux parlementaires.

L'aménagement de l'Ilot Nord se poursuit avec notamment l'installation de l'Office de Tourisme, avenue du Général Jacques Guillerma, dans le bâtiment 4 au rez-de-chaussée.

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter les parlementaires.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : le système d'enveloppe est une histoire de république bananière.

Le Maire : cela existe et si on ne demande pas, cela ira à d'autres.

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2009-1-7 - Budget Général - amortissement des dépenses liées à la révision du POS valant PLU

Les dépenses comptables liées à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont inscrites au compte 202 et répertoriées à l'inventaire.

Le Maire propose d'amortir les dépenses d'investissements inscrites au compte 202 sur 10 ans.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2009-1-8 - Vente d'une propriété - 6 place Bacchus

Par délibération en date du 29 juin 2005, vous avez décidé d'acquérir un tènement immobilier sis Bourg de Ciers. L'intérêt de cette acquisition était le terrain jouxtant le restaurant scolaire dans la perspective du développement des écoles.

Après négociations, le Maire propose, au vu de l'avis des domaines, de céder ledit bâtiment, cadastré AC 194 d'une superficie de 347 m², à Monsieur et Madame MOUSSATI Hassam, au prix de 95 000 €, y compris les frais d'agence qui restent à la charge du vendeur.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III – ASPECT REGLEMENTAIRE

2009-1-9 – Dissolution du Syndicat du Collège des Avenières

Le Syndicat intercommunal du Collège des AVENIERES, autorisé par arrêté préfectoral du 19 décembre 1980, avait pour but initial la gestion du collège et l'équipement du restaurant scolaire. En 1991, sa vocation s'est transformée : il devait assurer le financement de la part restant à la charge des communes (LES AVENIERES, CORBELIN et VEYRINS-THUELLIN) pour la construction du nouveau collège. Pour ce faire, le Syndicat a souscrit un emprunt (609 796.07 €) remboursable sur une durée de quinze ans à compter du 25/12/1993.

La dernière échéance de cet emprunt vient d'être remboursée.

Chaque commune membre du Syndicat doit donc se prononcer pour déterminer si cette structure a encore une raison d'être ou s'il convient d'y mettre un terme.

Au vu des éléments ci-dessus, le Maire propose de dissoudre purement et simplement le Syndicat intercommunal du Collège des Avenières.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : le syndicat intervenait aussi pour des voyages linguistiques.

Alain SOCIE : on peut intervenir par l'intermédiaire de subventions.

Chantal REY : outre la fin de l'emprunt, le syndicat ne pouvait pas continuer en l'état depuis l'entrée de DOLOMIEU au Collège.

Jacky RAVAZ : la participation de la commune à ces activités sera-t-elle maintenue au même niveau ?

Alain SOCIE : il faut qu'il y ait une harmonisation avec les autres communes.

Philippe GUYON : est-ce que c'est le désir des autres communes ?

Chantal REY : oui pour l'essentiel.

Marie-Catherine LAMIRAL : impose t'on aux élèves de DOLOMIEU de venir au collège des Avenières ?

Le Maire : théoriquement, la carte scolaire n'existe plus. Mais dans la réalité, il y a des circuits de bus bien organisés.

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

IV – QUESTIONS DIVERSES

*Yvon THENAULT : les **comptes-rendus de commissions** sont-ils réservés aux membres de la commission ?*

Le Maire : non, ils sont distribués à tous les conseillers municipaux par e-mail pour ceux qui ont donné leur adresse.

INFORMATIONS

- Prochain Conseil Municipal le 26 mars 2009 à 20 H 30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 H 09.

Fait aux Avenières, le 4 février 2009

Le Maire,

Gilbert MERGOND.